

NON OPPOSITION A LA DECLARATION PREALABLE MAISON INDIVIDUELLE

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION		Référence dossier :
Déposée le 19/12/2023		N° DP 34116 23 M0127
Affichée le 27/12/2023		
Par	GASTINEL Guy	Destination : Travaux sur construction existante URBANISME AFFICHAGE EFFECTUE DU 15.01.2024 AU 18.03.2024 NON OPPOSITION GRABELS, LE LE MAIRE,
N° SIRET		
Demeurant à	80, Chemin du Mas de Matour 34790 GRABELS	
Représenté par		
Pour	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.	
Sur un terrain sis	80, Chemin du Mas de Matour 34790 GRABELS	
Parcelle(s)	BL 44	

Le Maire,

- Vu** la demande susvisée ;
- Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-1 et suivants et R421-1 et suivants ;
- Vu** le Plan Local d'Urbanisme approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'inondation approuvé ;
- Vu** le Plan de Prévention des Risques d'incendies de forêt approuvé ;
- Vu** Le Schéma Directeur d'assainissement pluvial des services de Montpellier Méditerranée Métropole en date du 18/07/2018 notifiant la nouvelle connaissance de l'aléa inondation par ruissellement pluvial ;
- Vu** le porter à connaissance de la carte départementale d'aléas incendie de forêt, approuvé le 17/12/2021 ;



ARRETE :

ARTICLE 1 : Il n'est **pas fait opposition** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : L'exécution des travaux soumis à la déclaration susvisée est subordonnée au respect des prescriptions suivantes de l'article 11 de PLU : « [...] Les panneaux solaires, serres et autres éléments d'architecture bioclimatique doivent être intégrés à l'enveloppe des constructions en évitant l'effet de superstructures surajoutées [...] ».

GRABELS, le

11 JAN. 2024

Le Maire

**Le Maire,
René REVOL**